

SOMMAIRE

Préambule

A. Les critères de qualité des programmes de l'UFA

- A.I. Critères et principes généraux guidant les actions de l'Université franco-allemande
- A.II. Critères de qualité propres aux programmes d'études
- A.III. Critères spécifiques des programmes de soutien aux jeunes chercheurs

B. Les programmes de l'UFA

- B.I. Objectifs généraux des programmes
- B.II. Les cursus de l'UFA
- B.III. Les programmes de soutien aux jeunes chercheurs

C. Les démarches de demande de soutien

D. L'évaluation des programmes d'études et de soutien aux jeunes chercheurs

- D.I. Les principes généraux de l'évaluation
- D.II. Évaluation des programmes d'études et des programmes de PhD-Track
- D.III. Évaluation des programmes de soutien aux jeunes chercheurs

E. L'assurance-qualité mise en œuvre à l'UFA

- E.I. Assurance-qualité pour les programmes d'études
- E.II. Assurance-qualité des programmes de soutien aux jeunes chercheurs

... de programmes de soutien à formation doctorale binationale voire trinationale des jeunes chercheurs :

- Les programmes de « PhD-Track », associant Master et Doctorat
- Les Cotutelles de thèse (CT)
- Les Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)

... de manifestations scientifiques franco-allemandes en soutien aux jeunes chercheurs :

- Les ateliers de recherche et Écoles d'été ou d'hiver
- Les appels à projets dédiés, innovants, stratégiques...

... de rencontres préparatoires pour permettre à un tandem d'établissements allemand et français de préparer ensemble leur candidature à l'un des programmes de soutien de l'UFA.

A. LES CRITÈRES DE QUALITÉ DES PROGRAMMES DE L'UNIVERSITÉ FRANCO-ALLEMANDE

A.I. Critères et principes généraux guidant les actions de l'Université franco-allemande

L'Université franco-allemande (UFA) a comme objectifs et missions de promouvoir les relations et les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et allemands.

Dans ses projets, l'UFA associe des étudiants, des jeunes chercheurs, des enseignants-chercheurs, des chercheurs d'une part, et des institutions universitaires (établissements et Écoles, instituts et laboratoires...) d'Allemagne et de France, ainsi que de pays tiers le cas échéant, d'autre part.

L'Université franco-allemande promeut, initie et favorise :

- la mise en place de programmes et de cursus d'études franco-allemands à fort degré d'intégration, débouchant sur un double diplôme (ou un diplôme conjoint), ceci à tous les niveaux du LMD et dans toutes les disciplines relevant du champ universitaire.
- la mise en place, le soutien et l'accompagnement de projets binationaux, voire trinationaux et internationaux, favorisant [Lang \(fr-FR\)4rLang \(fr-FR\)/66.738 \(c\)-2.4 111 BDC BT9.5 0 0 9.5 65106142422548n\)5 351cticmu3re.](#)

-
- une préparation aux études, avec des cours de langue et une assistance pour toutes les questions relatives à l'organisation pratique en vue du séjour dans le pays partenaire concerné,
 - un encadrement pertinent des étudiants, en particulier durant la période de mobilité,
 - des stages obligatoires dans le pays partenaire dans la majorité des cas,
 - l'aide aux étudiants et aux doubles diplômés pour la poursuite de leur formation universitaire scientifique et leur entret

A.III. Critères spécifiques des programmes de soutien aux jeunes chercheurs

xée par convention la codirection des recherches du doctorant par au moins deux professeurs d'université des deux pays partenaires, avec la possibilité d'obtenir, après une soutenance unique, le grade de docteur français et le grade de docteur allemand. La valeur scientifique des travaux menés, leur visibilité sur le plan franco-allemand, européen et international doivent offrir aux doctorants de meilleurs débouchés sur le marché du travail.

Les manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs : les Ateliers de recherche et les Écoles d'été

Les manifestations scientifiques doivent satisfaire aux principaux critères suivants :

- une qualité scientifique et pédagogique de la manifestation avec un équilibre entre conférences, ateliers et débats, ou autres formes d'interventions,
- une qualité scientifique et pédagogique reconnue des intervenants,
- une bonne approche méthodologique y compris interculturelle,
- une expérience des porteurs de projet dans le domaine franco-allemand,
- une cohérence et une complémentarité entre les origines des participants et une claire orientation internationale de la manifestation,
- une répartition binationale équilibrée souhaitée entre les participants à la manifestation,
- une ouverture de la manifestation aux diplômés et étudiants avancés (minimum niveau Master) avec possibilité de validation de crédits ECTS,
- la diffusion des résultats de la rencontre, sous une forme appropriée, imprimée et/ou électronique,
- une possible synergie souhaitée avec d'autres instruments (collège doctoral, partenariat) de l'UFA.

B. LES PROGRAMMES DE L'UFA

B.I. Objectifs généraux des programmes

L'Université franco-allemande (UFA), un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français, allemands, voire d'autres pays (dans le cas de cursus trinationaux) soutient, depuis 1999, la coopération franco-allemande dans l'enseignement supérieur et le soutien à la mobilité des jeunes chercheurs.

La durée normale des études peut être prolongée dans le cadre de cursus qui mènent à un concours du côté



B.III. Les programmes de soutien aux jeunes chercheurs

Les programmes de soutien de l'UFA dans le domaine de la formation doctorale et des manifestations scientifiques sont de plusieurs types ; ils permettent d'aider des partenaires franco-allemands à accompagner leurs

Cotutelles de thèse franco-allemandes

L'objectif de la cotutelle de thèse est d'offrir à un doctorant la possibilité de préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse, et de lui permettre d'obtenir, après une soutenance devant un jury franco-allemand, le grade de docteur français et allemand.

La thèse en cotutelle permet de créer des synergies entre différents systèmes universitaires et cultures de recherche. Elle accroît la valeur scientifique des travaux de recherche et leur visibilité sur le plan international, offrant ainsi davantage de débouchés sur le marché du travail. Le soutien attribué par l'UFA dans ce cadre permet au doctorant de passer une durée significative de son temps de recherche dans le pays et auprès de l'établissement partenaire, et facilite l'organisation binationale de la soutenance.

Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs (Ateliers de recherche, Écoles d'été et d'hiver)

Ce programme vise à financer des rencontres ou séminaires scientifiques franco-allemands destinés priori-

C. LES DÉMARCHES DE DEMANDE DE SOUTIEN

Les démarches de demande de soutien pour les programmes d'études et de soutien aux jeunes chercheurs doivent remplir un certain nombre de critères :

D. L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DE SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS

D.I. Les principes généraux de l'évaluation

L'évaluation d'un programme par l'UFA est fondée sur et consécutive à la présentation d'une demande de soutien répondant à un appel à projets.

Dans le cas d'une demande de prolongation de soutien, notamment pour les programmes d'études et les programmes de PhD-Track les résultats de l'évaluation administrative et des rapports étudiants intégrant l'appréciation des acquis antérieurs sont pris en compte dans l'appréciation globale.

Les demandes de soutien adressées à l'UFA sont soumises à une procédure d'évaluation en plusieurs étapes.

L'évaluation se fonde :

- sur des expertises menées par des enseignants-chercheurs externes et indépendants, français et allemands, appelés « experts ».3 (p)-10.1 (e)6.6 (l)3.5329

Qualification

Le choix de l'expert repose sur la base de certaines compétences :

.







D.III. Évaluation des programmes de soutien aux jeunes chercheurs

Évaluation scientifique

L'évaluation scientifique est réalisée par deux experts, français et allemand, pour le collège doctoral.

Pour les manifestations scientifiques, l'évaluation est réalisée par un jury composé de la présidence de l'UFA et de la présidence de la commission scientifique. Lorsque le montant demandé est supérieur à 15 000€, le projet est auparavant évalué par un expert externe.

Pour les cotutelles de thèses, la décision est prise par la présidence ou le secrétaire général sur la base de la proposition de soutien.

Proposition de soutien et décision

Afin de garantir la cohérence des expertises des différents experts, le résultat des évaluations des programmes est en règle générale examiné dans le cadre de la commission scientifique.

La décision revient en général au conseil d'université, sur proposition de la commission scientifique.

Les résultats de l'évaluation des collèges doctoraux faite par les experts sont présentés à la commission scientifique par un de ses membres dûment désigné par son président. La commission scientifique expose au conseil d'université ses conclusions.

Le conseil d'université décide du soutien ou non des projets de collèges doctoraux lors de sa première réunion annuelle.

Le conseil d'université a autorisé le président de l'UFA à statuer sur les demandes de soutien pour les cotutelles de thèse et les manifestations scientifiques sur la base des résultats d'évaluation et en fonction des moyens

E. L'ASSURANCE-QUALITÉ MISE EN ŒUVRE À L'UFA

E.I. Assurance-qualité pour les programmes d'études

Si une irrégularité est constatée, l'établissement est immédiatement contacté pour un complément d'information. Si l'irrégularité est avérée (par exemple une dépense non éligible), elle entraîne une demande de remboursement.

Si l'établissement ne peut pas justifier l'éligibilité de la dépense, le remboursement est demandé.

Si ce remboursement n'est pas effectué dans les temps, l'établissement est relancé à différents niveaux, puis mis en demeure de payer.

Rapport d'activités

Il est demandé aux responsables de programmes d'aborder les principaux thèmes suivants :

- Étudiants : sélection, abandon des études, doubles diplômés, encadrement des étudiants, groupe commun...
- Coursus d'études : cours spécifiques attestant le caractère binational du programme d'études, langues, stages...
- Divers : autres financements, perspectives de développement du programme d'études...

Ce rapport est à compléter une fois par an en ligne par les responsables de programmes et à valider au plus tard le 31 octobre de chaque année. La signature de la direction de l'établissement peut être différée jusqu'au 31 décembre.

Ce rapport est systématiquement exploité dans le cadre du contrôle du justificatif d'utilisation des allocations. Les appréciations et les rapports sont mis à la disposition des experts.

Le résultat est enregistré sur le système Intranet de l'UFA, lequel constitue un rapport interne du cursus d'études.

Le point consacré aux abandons des études est particulièrement surveillé, notamment lorsque le nombre d'abandons est trop élevé ou lorsqu'un abandon a lieu à la suite d'un dysfonctionnement grave du cursus d'études.

Contrôle du justificatif d'utilisation des allocations

Les résultats du contrôle des justificatifs d'utilisation des allocations (partie comptable et rapport d'activité) sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation administrative des cursus d'études.

Évolution des flux d'étudiants et des doubles diplômés

Pour chaque cursus d'études à réévaluer, le Secrétariat de l'UFA établit un tableau récapitulatif de l'évolution des flux des étudiants et des doubles diplômés de la période de soutien écoulée. Ces tableaux sont intégrés dans les formulaires de demande de soutien ainsi que dans les fiches d'évaluation et ainsi transmis aux experts.

Visite sur site

L'UFA se réserve, sur proposition de la commission scientifique et dans le cadre de l'évaluation, mais dans un usage limité et exceptionnel, la possibilité de procéder à une visite sur site.

Cette visite sur site a pour objectif une meilleure connaissance des établissements partenaires et une vérification de l'application sur site des critères de qualité, et plus globalement, la mise en place d'un accompagnement dans le développement de la coopération franco-allemande.

Composition de l'équipe en charge de la visite sur site

La visite sur site est effectuée par un membre de la direction de l'UFA ou de la commission scientifique, une personnalité qualifiée choisie par l'UFA pour cette mission et un collaborateur du Secrétariat.

Déroulement

La direction de l'établissement est informée de la visite sur site par courrier de la direction de l'UFA six semaines à l'avance. Pendant ce délai, le contrôle est préparé par le Secrétariat de l'UFA qui rassemble tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette visite.

Les visites sur site sont l'occasion de rencontrer la direction de l'établissement, les responsables de programmes, les étudiants du cursus d'études ainsi que les collaborateurs administratifs et financiers de l'établissement.

Conséquences de la visite

À l'issue de la visite sur site, le Secrétariat de l'UFA établit un rapport de visite. Ce dernier est transmis pour accord à l'expert qui a participé à la visite, puis au président de l'UFA.

Il sera ensuite adressé à la direction de l'établissement visité pour réaction avant validation définitive.

Un exemplaire du rapport est envoyé à l'établissement et un autre conservé à l'UFA. Le rapport est transmis à la commission scientifique pour prise en compte lors de la prochaine évaluation.

Conséquences en cas de manquements

Lors de la procédure de demande de soutien et d'évaluation

Dossier incomplet ou adressé hors délai :

Dans ce cas, la coopération ne peut pas prétendre au traitement de son dossier. Il appartient au Secrétariat de décider si les documents manquants pourront être fournis ultérieurement et si la demande de soutien peut encore être transmise sous forme lacunaire pour évaluation. Cette décision est prise par la direction de l'UFA sur avis du département gestionnaire du programme de soutien correspondant au sein de l'UFA.

Questions apparaissant durant l'éval

E.II. Assurance-qualité des programmes de soutien aux jeunes chercheurs

Dans le cadre du suivi de l'assurance-qualité, le Secrétariat de l'UFA effectue un contrôle à trois niveaux pour les programmes de soutien aux jeunes chercheurs :

- les justificatifs d'utilisation des allocations (partie comptable et rapport d'activité) pour l'ensemble des pro-

Dysfonctionnements de fond constatés durant la période de soutien

Il y a dysfonctionnement lorsque les critères de qualité sur la base desquels la demande a été évaluée positivement ne sont pas transposés dans la pratique.

En cas d'impossibilité de remédier immédiatement aux dysfonctionnements constatés, le Secrétariat sera chargé par la direction de l'UFA de fixer aux établissements partenaires un délai réaliste au cours duquel ces améliorations devront être apportées. Le Secrétariat de l'UFA contrôlera le respect du délai fixé et la mise en œuvre des modifications à effectuer. En cas de dysfonctionnements graves, le dossier sera soumis à l'expert qui a traité la dernière demande et/ou au président de la commission scientifique, à des fins de réexamen.

Si aucune décision ne peut être prise dans ce cadre, le dépôt d'une nouvelle demande de soutien à l'échéance la plus proche sera nécessaire.

Manquements administratifs

Le constat, lors du contrôle des justifications (s) JETEMC /Span /Lang97 (i)15.5 (l)3.2 (o)-10.1 (c)114.9 (a)9.1 (t)2.8(i)2.2 (o)2.1 (n)